

Cahier de doléances du Tiers État d'Angreville (Seine-Maritime)

Cahier de doléances de la paroisse d'Angreville.

Doléances

Nous nous plaignons :

- 1° Du poids des impôts et de l'arbitraire qui a existé jusqu'à ce jour dans leur répartition.
- 2° De la gabelle.
- 3° De la rareté du bois et du peu de soin qu'on apporte à leur amélioration.
- 4° Des frais énormes de la justice et de la lenteur, vices qui prennent leur origine dans la vénalité des charges.
- 5° De la mendicité vagabonde et étrangère à notre paroisse.
- 6° Du défaut de monde pour la culture.
- 7° De l'emploi des deniers que nous payons pour les grandes routes, emploi qui n'a encore jamais tourné à l'avantage des habitants de notre vallée.

Demandes

Nous demandons :

- 1° Diminution des charges publiques et que, pour lever l'arbitraire qui a existé jusqu'ici dans leur répartition, les municipalités de chaque paroisse aient seules le droit de répartir les impositions sur les contribuables. En conséquence, nous demandons qu'on donne aux assemblées provinciales une existence fixe sous l'autorité du roi et de son conseil.
- 2° La suppression totale de la gabelle.
- 3° Amélioration des forêts et obligation à tout un chacun de planter leurs héritages et de justifier devant qui il appartiendra le remplacement des bois de haute futaie qu'ils auront abattus.
- 4° Que la justice soit rapprochée des justiciables, sauf l'appel en toute occasion, sans égard à la modicité de la somme pour laquelle il y aurait procès, et établissement d'un tribunal de paix dans chaque paroisse.
- 5° La suppression de la mendicité vagabonde, la mendicité permise aux seuls vieillards, infirmes et orphelins, dans leurs paroisses seulement.

Fait et arrêté en l'assemblée de la susdite paroisse, présence de tous les habitants soussignés, le vendredi 6 mars 1789.